

rapport annuel d'activité de l'ASA CI Ur

et de sa situation financière en 2018

A) la vie institutionnelle de l'ASA

A-1) les réunions du Syndicat

En 2018 le syndicat de l'ASA s'est réuni à 3/4 reprises:

1) Syndicat du 29 janvier 2018

- vote du budget prévisionnel 2018 et de l'affectation provisoire de l'excédent 2017 au budget 2018,
- programme des travaux 2018,
- demande de participation de la commune,
- inscription à l'ordre du jour du projet de valorisation du potentiel hydro-électrique de l'ASA,
- Le partenariat défini avec la Commune,
- Examen du rapport d'activité 2017,
- Renouvellement du tiers titulaires du Syndicat élu le 29 juin 2012 et remplacement d'un syndic suppléant..

2) Syndicat du 28 juin 2018

- vote du compte administratif 2017,
- vote du compte de gestion du comptable payeur 2017,
- restitution du bilan des travaux Rec Coumù et Ansanères,
- adoption de la convention de prestation de service de travaux, de maintenance et de surveillance entra la Mairie et l'ASA CI UR,
- adoption de la procédure de récupération de la TVA par les fermiers assujettis,
- information des agriculteurs de la procédure mise en place par la Mairie en cas d'inondation des chemins par un arrosage non contrôlé,
- élection du Président (J. Barnole) et du Vice-président (Jh. Marty).

3) Syndicat du 20 novembre 2018

- information sur les litiges en cours, et évolutions à prévoir,
- volumes d'eau prélevés par l'ASA en 2018
- actualisation du tour d'eau en 2019
- organisation d'une rencontre avec les agriculteurs pour la mise hors d'eau des chemins
- informations sur la récupération de la T.V.A.
- poursuite des travaux du curage du Rec Coumu,
- fermeture des canaux.

4) Syndicat du XXX décembre 2018

A-2) l'assemblée des propriétaires

Conformément à l'article 7 des statuts de l'ASA CI Ur, l'assemblée des propriétaires de l'ASA s'est tenue le 24 mars 2018 à la Mairie. Faute de quorum à 17H00, l'assemblée a valablement délibéré en 2^{ème} séance à 18H00.

218 propriétaires inscrits sur l'état des propriétaires représentent un total de 429 voix.

Horaire réunion	Nombre de Voix inscrites	Nombre de voix présentes	Nombre de voix représentées	Nombre de voix participant aux votes
17 H00	429	59 (14%)	64 (15%)	123 (29%)
18H00	429	66 (16%)	94 (22%)	160 (38%)

Après le mot de bienvenue du Maire, le déroulé de l'ordre du jour, présenté sur écran, a permis l'adoption des points suivants :

- 1) Adoption des rapports d'activités 2016 et 2017 : ces rapports ont fait l'objet d'un envoi par mail au mois de janvier qui suit l'exercice écoulé et d'une parution dans le bulletin municipal du même mois,
- 2) Poursuite de la valorisation du potentiel hydraulique de l'ASA CI Ur,
- 3) Election 2 syndics titulaires (MM. Marty et Junca) et 1 syndic suppléant (M. Bernabeu),
- 4) Perspectives pour les prochaines années,
- 5) Questions diverses

Après les réponses apportées aux questions chacun les points 1 et 3 de l'ordre du jour nécessitant un vote ont obtenu l'unanimité (160 voix) ; le point 2 a obtenu 153 voix pour / 5 voix contre et 02 abstentions).

B) les finances de l'ASA

B-1) tableaux comparatifs des comptes administratifs 2017 et 2018

Comptes administratifs 2017 et 2018

Dépenses de fonctionnement	2017	2018	Commentaires
Charges à caractère général	10 568.31	11 376.04	
Charges de personnel	2 877.57	2 179.85	
Autres charges de gestion courante (Créances admises en non-valeur)	0.00	0.00	

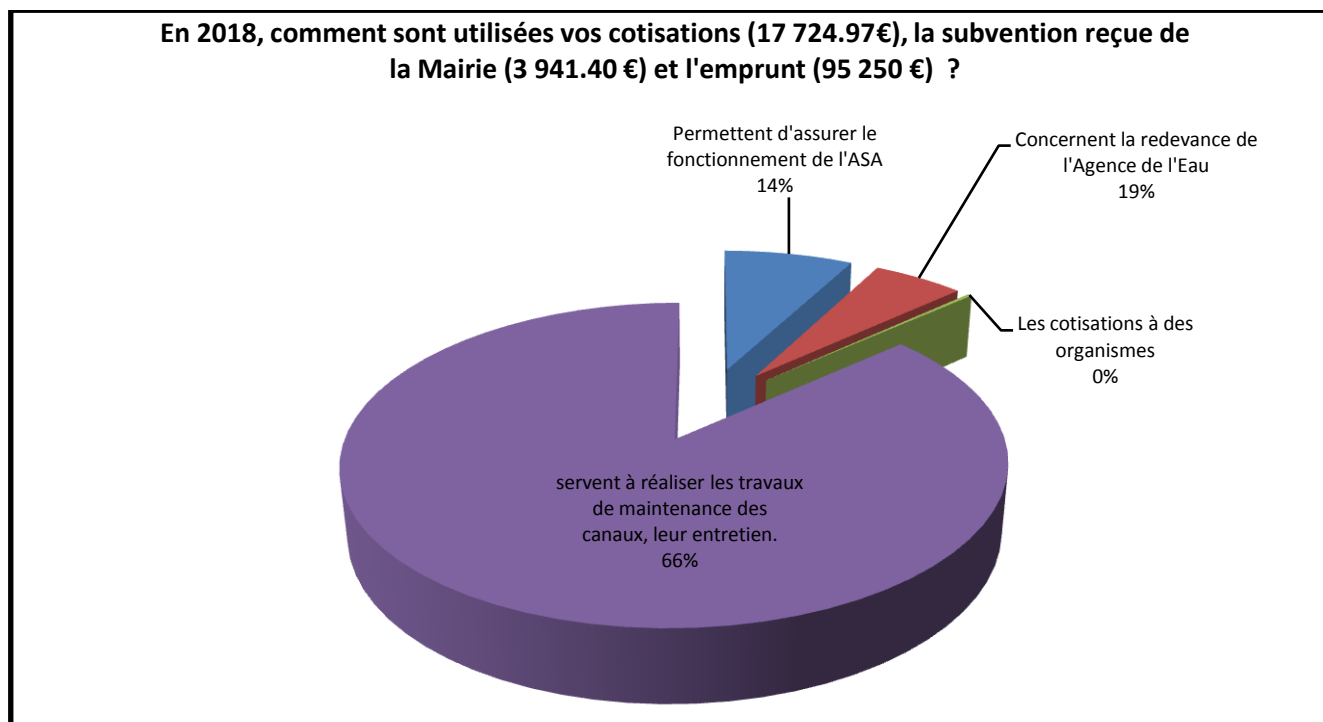
Charges financières	0.00	877.37	
Charges exceptionnelles	0.00	0.00	
Total des dépenses de fonctionnement	13 445.88	14 433.26	
Recettes de fonctionnement			
Production immobilisée	3 264.35	0.00	
cotisations/ produit des rôles	17 702.92	17 724.97	
participation de la Commune	5 069.60	3 941.40	Voir détail § B-2
Autres produits de gestion courante	683.65	701.02	
Autres produits financiers	0.00	9.30	
Produits exceptionnels	0.00	141.73	
Total recettes de fonctionnement	26 720.52	22 518.42	
Dépenses d'Investissement			
Remboursement capital des emprunts	0.00	0.00	
Travaux en régie	3 264.35	0.00	
Aménagements des canaux	8 225.00	86 545.76	
Total des dépenses d'investissement	11 489.35	86545.76	
Recettes d'investissement			
excédent de fonctionnement capitalisé	12 955.62	11 489.35	
subvention du Département et Agence	0.00	0.00	
Emprunt	0.00	95 280.00	L'emprunt sera compensé par les subventions de la Région et de l'Agence de l'eau sur le BP 2019
Total recettes d'investissement	12 955.62	106 769.35	

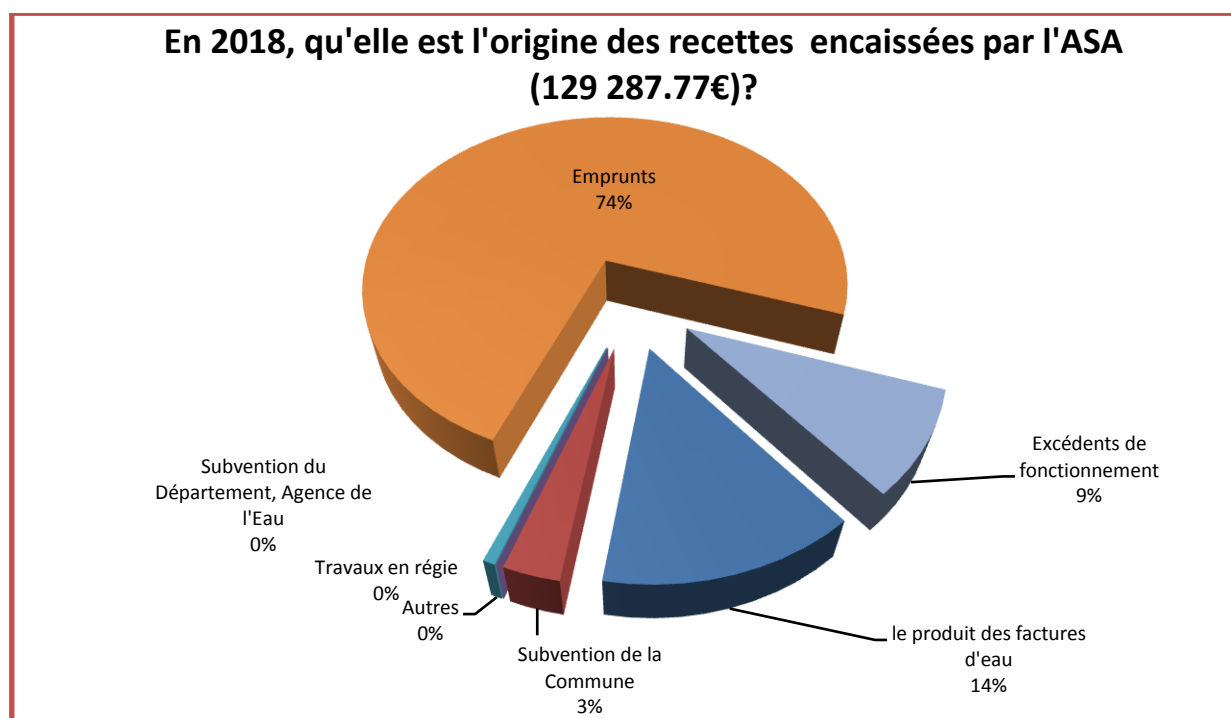
B-2) les aides de la Commune

Au titre de la convention intervenue entre la Mairie et l'ASA le 28 janvier 2011, il a été attribué en 2018 le montant suivant :

- Régularisation moins-value travaux équipements (non acquisition logiciel tour d'eau et travaux en régie non exécutés):.....-767.00€
- Régularisation prestations chantier école 2017:-130.00€
- Programme chantier école 2018 :2730.00€
- Annuités emprunts :.....0.00€
- Travaux en régie 1028.40 €
- **Total :..... 2861.40€**

B-3) Comment sont utilisées vos cotisations et subventions reçues





B-4) état des débiteurs de l'ASA

1. Conformément à l'article 8.5 « défauts de paiement » du règlement de service de l'ASA, l'état nominatif des débiteurs de l'ASA est le suivant :

~~En regard des factures d'eau émises le taux d'impayés en 2017 de 1.94% est en net repli par rapport aux taux constatés les 2 années précédentes : 4.42% en 2016 et 4.88% en 2015. Ramené sur 4 ans le montant des impayés représente 0.85%.~~

~~Ce n'est pas pour autant que l'ASA se félicite de ce gain de recouvrement car si cette année ces sommes sont sans grande conséquence sur sa trésorerie, elles pénalisent les propriétaires réglant leur cotisation dans les délais.~~

C) objectifs prévus et réalisés en 2018

C-1) les travaux d'entretien

En 2018 l'ASA a poursuivi les travaux d'entretien portant prioritairement sur les économies d'eau au travers des réparations de fuites constatées l'année précédente et sur la maintenance prévisionnelle. En second lieu les travaux ont pour objet d'améliorer le service rendu aux irrigants par l'amélioration apportée à certains aménagements. Hors le nettoyage et curage des canaux réalisés par le Chantier Ecole, ces travaux ont été réalisés en régie par P. Blanc au 1^{er} semestre 2018 dans le cadre de la JB/ RA 2018/05 12 2018/VO

convention « mission accessoire » intervenue le 1^{er} juillet 2015, puis au second semestre par l'agent de la Commune dans le cadre de la convention de de prestation de service de travaux, de maintenance et de surveillance entre la Mairie et l'ASA CI UR conclue le 28 juin 2018.

1) canal du Plandails :

- recalage du mur de soutènement (« Quodres »/Blanc) et apport de tout venant sur le chemin de Cereja
- réfection du raccordement entre les Canaux Plandails et Rec Coumù à l'entrée du chemin « Font Del Sofre » (entreprise Flotats)
- regard vanne des Cabanes doublé par un fourreau métallique (Chantier Ecole)
- portion de canal comprise entre le CD30 et la voie d'accès à la déchetterie
 - curage à la pelle mécanique de 90M,
 - suppression du canal dans le pré Sarret jusqu'à la voie déchetterie);
 - construction d'un regard avec vannes sur les 2 départs(entreprise Flotats)
- déversoir Plandails : faucardage et dégagement de la végétation autour dede la partie bétonnée de protection du réseau d'assainissement provenant de Dorres, Angoustrine, Villeneuve pour faciliter les travaux de consolidation sera consolidée (à la charge du SIAEPA);

2) canal de la Soulane

- poursuite de la consolidation des demi-buses métalliques par des traverses ; réparation de la fuite ancestrale « Fleury » doublage du canal sur une longueur de 12 mètres par des buses en Ecopal de 300 m/m de diamètre (Chantier Ecole) ;
- à 80 M à l'aval des demi-buses béton lieu-dit Ferrans : réfection du franc-bord sur une longueur de 12 M en buses Ecopal 400m/m pour colmater des fuites (Chantier Ecole);

3) Canal Rec Coumù

- réparation vanne fuyarde angle haras/garages communaux, vers le pré Sarret,
- curage à la pelle mécanique de la portion de canal dégagée à l'automne 2017 par le Chantier Ecole (longueur : 370M) ;

4) canal Grand Soulé

- colmatage d'une fissure verticale sur le canal en béton longeant le pré Carcassonne.

5) canal Plantade

- construction d'une vanne de décharge en tête de canal (entreprise Flotats).

C-2) **réfection des canaux Rec Coumù et Ansanères**

Après les consultations d'usage et renégociation des prix, l'ordre de service a été donné le 27 décembre 2017 pour un engagement de travaux des montants suivants:

- Rec Coumù : 25 225€ (HT) soit 30 270€ (TTC)
- Ansanères : 46 746€ (HT) soit 56 095€ (TTC)

- Maîtrise d'œuvre : xxxxxx€
- total : xxxxxx€ (HT) soit zzzzzz€ (TTC)

En raison de l'enneigement important les travaux ont débuté sur le Canal d'Ansanères le 5 février 2018.

Les travaux se sont achevés le 9 avril 2018. L'enveloppe globale a été strictement respectée : les moins-values sur le canal d'Ansanères ont compensé les plus-values générées par des travaux supplémentaires sur le Rec Coumù en raison de la nature des sols.

La conduite du chantier confiée à la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne et au Comité Rivière, régulièrement suivie a été exemplaire ; les canaux fonctionnent à ce jour de façon très satisfaisante.

C-2) le partenariat avec le Chantier Ecole

Depuis 2001, l'ASA collabore avec le Chantier Ecole, porté par l'Association d'Insertion par l'Activité Economique de Cerdagne. En 2018 le Chantier Ecole a effectué yyy journées de travail au bénéfice de l'ASA :

- entretien, curage, faucardage des branches principales des 6 canaux de l'ASA au mois de mars 2018,
- désensablage et dégravage des prises d'eau avec construction de guideaux à 2 reprises au cours de l'été (juillet et août),
- pose de tube Ecopal de 2 fois 12 mètres de tube Ecopal sur des sections difficiles d'accès aux engins de chantier ;
- 3^{ème} tranche d'abattage et de débroussaillage du canal du Rec Comù sur une longueur de 320 mètres au mois de décembre 2018.

C-3) la collaboration des bénévoles

En 2018 Vingt-quatre bénévoles ont assuré la surveillance des canaux de l'ASA (y compris la vanne de décharge du canal de Llivia), relevé les hauteurs d'eau à l'entrée des canaux et transmis ceux-ci au président de l'ASA en vue du calcul des volumes prélevés servant à l'établissement de la redevance de l'Agence de l'Eau.

C'est une personne de moins que l'an passé : la disparition de Maurice Cabelguenne, très attaché à l'ASA, aux conseils éclairés, nous prive désormais d'un concours compétent.

La collaboration des bénévoles est précieuse pour l'organisation de l'ASA, elle témoigne de leur attachement à un équipement dont ils mesurent l'intérêt pour la collectivité, l'appropriation à un fonctionnement qui garantit la fourniture d'eau d'irrigation mais aussi la pérennité de l'ASA dans le futur. Un grand merci pour le temps qu'ils consacrent à cette activité.

C-4) assujettissement de l'ASA à la TVA

Au 1^{er} janvier 2017 au terme d'un processus rapide mais profond l'ASA est assujettie à la TVA. Rappelons que cette disposition est dictée par la possibilité de récupérer le montant de la TVA sur les travaux de réfection des canaux du Rec Coumù et Ansanères, soit : xxxxxx€ mais aussi celle sur les travaux de fournitures.

Les propriétaires assujettis à cette taxe peuvent la récupérer. Les fermiers peuvent également bénéficier de cette disposition. Pour cela l'ASA a mis en place une procédure portée à la connaissance des agriculteurs exploitant des parcelles contenues dans son périmètre.

C-5) enrayer l'inondation des chemins par l'eau d'irrigation

Le 28 juin 2018 le Syndicat a été informé de la procédure établie par la Mairie concernant l'inondation des voies communales par une irrigation mal maîtrisée :

1. " Constat d'huissier,
2. Courrier en AR au propriétaire de l'origine des désordres demandant la réparation du dommage.
3. Si le propriétaire ne se manifeste pas aux injonctions de la commune, celle-ci exécute les travaux en lieu et place dudit propriétaire.
4. Pour terminer la Commune émettra un titre de recettes transmis au propriétaire et au comptable public pour le remboursement des frais engagés ».

Cette information a été portée à la connaissance des exploitants le lendemain de la réunion.

Bien qu'une amélioration soit constatée depuis plusieurs années, il est possible de progresser sur les parties les plus sensibles du périmètre longeant les voies : chemin d'Ansanères, chemin de Cereja et du Plandails ; ces 2 dernières voies disposent de traversées qui permettent d'absorber le surplus d'eau d'irrigation et de le renvoyer dans le canal du Plandails.

Pour y parvenir, les exploitants doivent créer dans les parcelles exploitées, en bordure des chemins, une rigole assurant l'évacuation des eaux excédentaires vers les exutoires créés. Le canal de la Plantade doit être curé plus profondément.

Il sera demandé la création de ces rigoles avant le 31 mars par les exploitants concernés, à défaut l'ASA fera réaliser dans le mois qui suit les travaux aux frais des propriétaires des parcelles concernées.

Une réunion d'information des usagers aura lieu au cours du mois de janvier 2019.

D) les projets 2019

D-1) les travaux d'entretien

sous réserve de leur approbation par le Syndicat du mois de janvier 2019, lors du vote du budget prévisionnel 2019, il est prévu la réalisation des travaux suivants :

Canal du Plandails :

- mise en place des dernières traversées du chemin de Cereja.

Canal Ansanères : face à l'aire de repos pose de 36 Mètres de buses ECOPAL PEHDde 400 m/m de section sur la partie du chemin d'Ansanères dans le prolongement des travaux réalisés en 2018.

Canal de la Soulane

- secteur de Fleury à environ 50 mètres à l'amont des buses ECOPAL en 300 m/m posées en mars 2018 : renforcement d'une longueur de 8 mètres de franc bord par une margelle sur l'intérieur du canal ;

- **secteur Myosotis- Cami deDorres** : à 5 mètres en amont des $\frac{1}{2}$ buses métalliques : renforcement d'une longueur de 5 mètres de franc bord par une margelle sur l'intérieur du canal, construction d'un radier en béton sur la longueur du franc bord renforcé et consolidation du muret en pierre sèches qui supporte le franc bord par rejointoiement des pierres ;
- **au droit de la résidence les Vergers** : construction d'un regard de liaison suite à l'ouverture de buses bouchées par les racines d'un peuplier de la résidence les Vergers (remboursé par l'assurance de la copropriété les Vergers)
 - poursuite de la consolidation des demi-buses métalliques par des traverses ;
 - réfection de la partie est du massif du regard de visite N°9 ;
 - partie nord de la pile aval du pont canal au-dessus de la Riberette : comblement au béton d'une excavation en cours de formation.
 - fixation du tube PVC du réseau sous pression I sur le mur de soutènement extérieur du lotissement Carboneil.
- **Report travaux demandés en 2018 non réalisés** :
 - réfection de la partie est du massif du regard de visite N°9 ;
 - fixation du tube PVC du réseau sous pression I sur le mur de soutènement extérieur du lotissement Carboneil.
 - partie nord de la pile aval du pont canal au-dessus de la Riberette : comblement au béton réfection d'une excavation en cours de formation,
 - réfection vanne et radier regard Carrerade départ vers les jardins.

Canal Rec Coumù

- curage à la pelle mécanique de la portion de canal dégagée en décembre 2018 par le Chantier Ecole (longueur : 320M) ;
- au bas du chemin de desserte abandonné à l'entrée des parcelles B108 et B147 : pose de 18 mètres de conduite ECOPAL de 400m/m de section et construction d'un regard sur la tête amont de la conduite avec 2 départs, équipé de 4 glissières et d'une vanne.

D-2) Poursuite du projet de valorisation du potentiel hydraulique de l'ASA

l'Assemblée des Propriétaires du 24 mars 2018 a :

- donné mandat au Syndicat de l'ASA CI Ur de poursuivre le projet de valorisation hydro électrique de celle-ci,
- confié la mise en œuvre du projet à un tiers par la mise à disposition de son foncier (emprise du canal du Plandail) et soutient le maître d'ouvrage qui engage la réalisation des démarches administratives, le financement, la construction et l'exploitation, moyennant une redevance forfaitaire ou basée sur le chiffre d'affaire,
- adopté le partenariat avec la Commune d'Ur.

Le projet porté par l'ASA a été présenté le 22 mai 2018 au service Eau et Risques et à la Police de l'Eau de la DDTM par les représentants de l'ASA et de la Mairie. Dans la réponse concernant les dispositions administratives et techniques auxquelles doit répondre le projet les services de la DDTM n'ont pas été fait état d'opposition de principe au projet.

Le Syndicat du mois de décembre ou de janvier 2019 délibèrera sur le document d'appel à candidature pour la réalisation du projet de concession en vue de la construction et de l'exploitation d'une micro-centrale.

E) les évolutions de l'ASA

E-1 Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du Bassin du Sègre

Annoncé depuis plusieurs années, retardé par la succession des chargés de mission du Comité Rivière ce document a été lancé par le Directeur Régional de l'Agence de l'Eau et le Président de la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne à Saillagouse le 23 novembre 2018. Le PGRE Sègre sera décliné en 5 périmètres de gestion : Carol, Angoust, Angoustrine, Sègre-Err et Vanéra avec des plans locaux d'action.

l'ASA CI Ur prendra une part active à l'élaboration des plans locaux d'action du sous bassin de l'Angoustrine et fera remonter l'ensemble de ses analyses réalisées depuis 2011 : notamment l'attribution de 1 million de M3 d'eau des Bouillouses, les débits réservés, les volumes prélevables...

E-2) la structuration des irrigants en Cerdagne

La Chambre d'Agriculture a mandaté en octobre 2016, une chargée de mission, basée à Err, pour piloter la structuration des irrigants en Cerdagne. L'ASA CI Ur ayant engagé une restructuration des canaux les plus importants de la Commune depuis 2009 n'a pas pris une part active à ce projet : son action s'est limitée à monter en 2013 des dossiers permettant aux propriétaires des 7 canaux particuliers de déposer les déclarations d'existence puis de se structurer préalable à l'autorisation. La poursuite de la structuration a été renvoyée au PGRE....

E-3) la valorisation du potentiel hydraulique de l'ASA

Dans le respect de l'irrigation agricole, il s'agit d'un projet industriel adossé à un projet agro-environnemental qui sera en capacité de développer des techniques de distribution plus économes en eau.

L'aboutissement de ce projet permettra à l'ASA de percevoir une redevance venant en complément du produit de la facturation de l'eau. Ce pourra être également le moyen de basculer dans certains secteurs du périmètre de l'ASA le mode de distribution de l'eau du gravitaire en sous pression notamment en ce qui concerne l'eau d'abreuvement et d'irrigation.

F) Conclusion : quelle vision pour l'ASA ?

~~Le rapport d'activité 2017 est une obligation dictée par l'article 23 de l'Ordonnance du 1^{er} juillet 2004 qui régit les ASA : sa traduction pratique est la restitution aux propriétaires, par le président et le syndicat, du fonctionnement de l'ASA et notamment de l'utilisation des cotisations versées et des subventions reçues.~~

~~C'est également pour le rédacteur du rapport d'activité de s'attarder sur ce qui a été prévu, ce qui a été fait, d'analyser les écarts et de réfléchir aux améliorations à apporter au service rendu par l'ASA.~~

~~L'auteur de ces lignes est persuadé que 2017 clôt une période où l'ASA limitait sa réflexion et son intervention à la seule irrigation. La création de l'ASA Soulane Plandails en 1858 permit l'augmentation importante des surfaces irriguées et le développement de l'agriculture à Ur s'ensuivit. En près de 160 ans l'irrigation s'est largement modifiée en raison de la substitution des prairies aux céréales, de la réduction importante du nombre d'exploitations, d'une main d'œuvre agricole en diminution, et d'une nouvelle demande péri urbaine. L'ASA s'est transformée : à l'outil d'irrigation à visée économiques'est ajoutée la visée environnementale qui profite à l'ensemble de la commune.~~

~~Soutenu par les syndicats successifs depuis ma prise de fonction (en 1971 pour l'ASA Plantade Ansanères et depuis 1985 pour l'ASA Soulane Plandails) j'ai fait en sorte d'adapter le fonctionnement de l'ASA aux exigences de la réalité économique, environnementale et sociale dans un souci d'économie des contributions financières des propriétaires.~~

~~2018 pointe pour l'ASA une ère nouvelle : si la prochaine assemblée des propriétaires le décide nous associerons (modestement) l'ASA à un projet de valorisation de son potentiel hydraulique en autorisant la concession du droit d'eau du Plandails pour produire de l'énergie électrique, dans le respect de l'irrigation agricole. Il s'agit d'un projet industriel adossé à un projet agro-environnemental qui sera en capacité de développer des techniques de distribution plus économes en eau.~~

~~Ce projet sera conduit en partenariat avec la Mairie, étroitement associé à l'ASA depuis sa création, notamment en ce qui concerne le partage des redevances. A la prochaine assemblée des propriétaires au 1^{er} trimestre 2018 il reviendra à nos mandants d'encourager cette initiative où de l'arrêter.~~

~~En ma qualité de président de l'ASA, je remercie tous ceux qui participent à des degrés divers à la vie de l'ASA : bénévoles, syndics, salariés, Comité Rivière, Chambre d'Agriculture et bien sûr la Mairie pour l'aide apportée tant technique que financière mais également pour son soutien au projet de valorisation du potentiel hydraulique de l'ASA.~~

Ur, le xxxxxx

Jacques Barnole